



Stage de printemps 2018 – SARDAIGNE n°2 Du 29 avril au 6 mai 2018

Devant le succès rencontré en 2016 par le stage en Sardaigne, les bénévoles de Gentiana vous propose une seconde édition. D'autres milieux naturels et espèces seront observés pour continuer l'exploration de ce territoire.

Date : du 29 avril au 06 mai 2018

Transport : avion Genève - Olbia, déplacement sur place en voiture de location ou mini bus

Logement : 3 hôtels différents, en pension complète

Participants : 16 à 20 personnes

Programme prévisionnel : Nord et Centre de l'île avec le Monte Albo, dans plusieurs régions et milieux différents de l'île

Encadrant : M. I. Camarda de l'Institut botanique et d'écologie végétale de l'Université de Sassari ou des botanistes locaux de sa connaissance suivant les jours

Coût estimatif : 800 à 1 000 €

Le coût du stage dépendant du nombre de participant, celui-ci ne pourra être définitivement fixé que lorsque les inscriptions seront terminées.

Le coût comprend le transport en avion Genève-Olbia, l'hébergement en pension complète ainsi que l'encadrement sur place. N.B. : le coût du transport Grenoble – Genève n'est pas pris en charge. D'autres frais annexes peuvent être demandés.

L'inscription est obligatoire avant le **7 février 2018** (merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint). Elle sera accompagnée d'un chèque d'arrhes de **200 € à l'ordre de GENTIANA**.

Compte-tenu des frais de réservation du voyage en avion, en cas d'annulation de votre part, aucun remboursement des arrhes ne sera effectué (sauf conditions fixées par le voyageur).

Le solde, sera versé un mois avant le début du stage.

Une fiche avec tous les renseignements ainsi que le programme complet seront envoyés ultérieurement à chaque inscrit.

Pour toutes informations : stageprintemps@gentiana.org

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

- **Art. 1** - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.
En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.
- **Art. 2** - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.
- **Art. 4** - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.
- **Art. 5** - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).
- **Art. 6** - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.
- **Art. 7** - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration du 6 mars 2000.

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE DE PRINTEMPS
SARDAIGNE N°2 – 2018**

A renvoyer à GENTIANA, MNEI, 5, place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE.

Je soussigné·e,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse électronique : Adhérent de :

m'inscris au stage de botanique du 29 avril au 6 mai 2017 (coût : 800 à 1000€ en pension complète).

Je joins un chèque **200 Euros** à l'ordre de GENTIANA pour la réservation de l'hébergement.

Compte-tenu des frais de réservation du voyage en avion, en cas d'annulation de ma part, aucun remboursement des arrhes ne sera effectué (sauf conditions fixées par le voyageur).

Le solde, sera versé un mois avant le début du stage.

Fait à : Le :

Signature :

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.

L'inscription au stage vaut accord de principe avant à l'approbation de la charte du stagiaire (voir au dos). et à son application.